

# SYNTHESE SUR INDICATEURS RELATIFS AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX - BILAN SOCIAL 2017

## COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS RELEVANT DU CT PLACE PRES LE CDGFPT DE LA GIRONDE

L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Cette synthèse reprend les principaux indicateurs quantitatifs relatifs aux RPS préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique\* et présents dans le Bilan Social 2016. Les 4 indicateurs obligatoires et suivis au niveau national sont présentés en dernière page. *\*DGAFP, Livret 5 : Indicateurs des risques psychosociaux*

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs pour l'année 2017. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de la Gironde par extraction des données du Rapport sur l'État des Collectivités 2017 transmis en 2018.

### Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2017

#### ➔ Typologie des agents

	Effectif
Titulaires	4 040
Contractuels permanents	800
Ensemble des agents permanents	4 840
Contractuels non permanents	970
<b>Ensemble des agents</b>	<b>5 810</b>

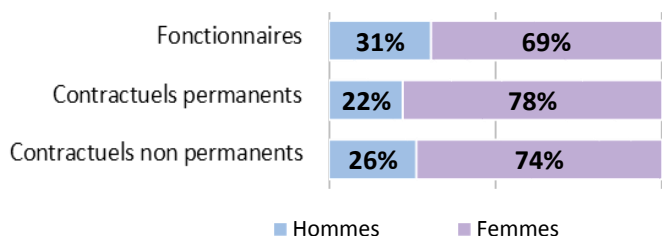
*\*Équivalent Temps Plein Rémunéré*



#### ➔ Répartition des agents selon la filière (agents sur emploi permanent)

Filière	Fonctionnaires	Contractuel	Tous
Administrative	27%	17%	26%
Technique	54%	50%	54%
Culturelle	2%	2%	2%
Sportive	0%	1%	0%
Médico-sociale	10%	18%	11%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	5%	12%	6%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

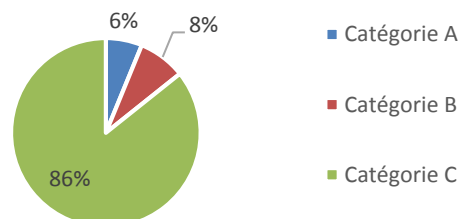
#### ➔ Répartition par genre et selon le statut



#### ➔ 4852,0 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2017

> **3686,0** fonctionnaires  
> **478,0** contractuels permanents  
> **688,0** contractuels non permanents

#### ➔ Répartition par catégorie



#### ➔ Les principaux cadres d'emplois (agents sur emploi permanent)

Adjoints techniques	48%
Adjoints administratifs	16%
Adjoints territoriaux d'animation	6%
ASEM	5%
Agents sociaux	5%

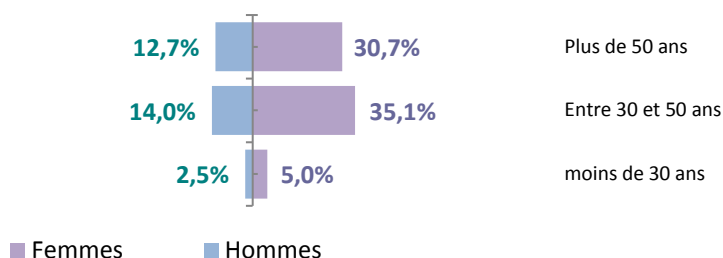
## Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	48,02
Contractuels sur emploi permanent	42,64
Ensemble agents sur emploi permanent	47,11

➔ Pyramide des âges des agents permanents

Pyramide des âges  
part en % de la tranche d'âge des agents sur emploi permanent



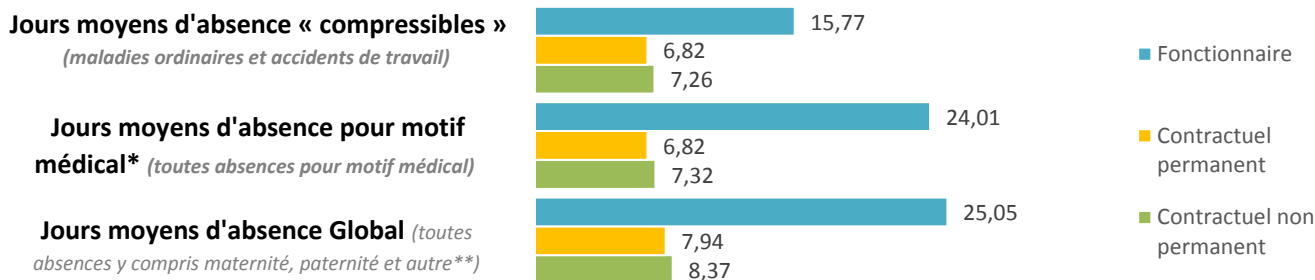
## Absence

➔ Taux d'absentéisme des agents selon le statut

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,32%	1,87%	3,92%	1,99%
<b>Taux d'absentéisme médical*</b> (toutes absences pour motif médical)	6,58%	1,87%	5,80%	2,01%
<b>Taux d'absentéisme Global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	6,86%	2,18%	6,09%	2,29%

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12/2017



\*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle  
\*\*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels...  
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

## Heures supplémentaires et complémentaires

➔ La plupart des collectivités sont concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Les principaux cadres d'emplois concernés	Nombre moyen d'heures supplémentaires et complémentaires*
Secrétaires de mairie	819,5
Adjoints techniques	122,3
Attachés	58,1

\*Nombre moyen d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées sur l'année

## Mouvements de personnel

### ➔ Variation des effectifs entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017

Emplois permanents		Variation	
Effectif physique au théorique au 31/12/2016*	Effectif physique au 31/12/2017		
4 993 agents	4 840 agents	Nombre de titulaires	↘ -1,3%
		Nombre de contractuels sur emploi permanent	↘ -9,1%
		<b>Ensemble des agents sur emploi permanent</b>	<b>↘ -3,1%</b>

\* Ne sont pas pris en compte : réintégrations, mises à disposition, disponibilité, congés parentaux, décharges de service - mandats syndicaux et congés formation

## Accidents de travail et maladies professionnelles

### ➔ Le taux de fréquence\* des accidents de travail est de 2,81 pour 100 agents

\* taux de fréquence = nombre d'accidents de travail/effectif total

	Nombre
Accidents de service	152
Accidents de trajet	11
Maladies professionnelles	29
ATI** au cours de l'année	14

\*\*Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année

### ➔ Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail\*\*\*

% d'accidents / total des accidents

	%
Adjoints techniques	70,6%
Agents sociaux	8,0%
Agents spécialisés des écoles maternelles	6,7%

\*\*\*Les accidents de travail comprennent les accidents de service et de trajet

## Dépenses, Formations liées à la prévention

### ⇒ En 2017, 273 jours de formation\* ont été effectués en lien avec la prévention

\*Ces journées concernent : formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention, formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, formation dans le cadre des habilitations.

### ⇒ En 2017, les dépenses\* en matière de prévention s'élèvent 132 938 €

\*Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité ou dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Ne sont pas reprises les dépenses de formation liées à la prévention notamment celles dans le cadre d'habilitations.

## Droits sociaux

### ➔ Les collectivités disposent d'un Comité Technique placé près le Centre de Gestion de la Gironde

⇒ 11 réunions du Comité Technique

⇒ 56 réunions des commissions administratives paritaires

### ➔ Droits syndicaux

#### Heures de décharges d'activités de service

- auxquelles ont droit les organisations syndicales : 0  
- nombre d'heures effectivement réalisées : 0

### ➔ Nombre de jours de grève

	2016	2017
- sur mot d'ordre national	156	187
- sur mot d'ordre local	0	1
- non précisé, autres	0	0
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>188</b>

## — Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

	2017
Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2017	2
Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0
	2017
Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle	2
Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle	0

### Les 4 indicateurs suivis au niveau national par le Conseil commun de la Fonction Publique Année 2017

#### ➔ Taux de rotation des agents (1)

(1) Formule du taux rotation:  $((\text{somme du nombre d'arrivées et du nombre de départs d'agents au cours de l'année})/2)/\text{effectif des agents permanents moyen de l'année } n$

**Le taux de rotation s'élève à 7,3 %**

#### ➔ Taux de visite sur demande au médecin de prévention

**Au sein des collectivités, le nombre de visites sur demande auprès du médecin de prévention est de 5,9 pour 100 agents permanents**

#### ➔ Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel

##### Nombre d'actes de violences physiques

Émanant du personnel avec arrêt de travail	0
Émanant du personnel sans arrêt de travail	1
Émanant des usagers avec arrêt de travail	1
Émanant des usagers sans arrêt de travail	4

#### ➔ Absentéisme pour raisons de santé (2)

(2) Formule de calcul:  $\text{nombre de jours d'arrêts pour maladie}/\text{nombre total d'agents permanents}$

##### Nombre moyen de jours d'arrêt

Congés pour maladie ordinaire	12,2
Congés pour longue maladie et congés longue durée	5,9
Congés pour accidents du travail	2,1
Congés pour maladie professionnelle	1,0
Ensemble absentéisme pour raisons de santé	22,2

L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un **plan d'évaluation et de prévention des RPS**. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les **indicateurs quantitatifs présentés ici** sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités 2017. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil commun de la fonction publique, sont aussi précisés selon des **modalités de calculs identiques**, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.